

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 02 juin 2026

Objet : Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offre (C.A.O)

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux (22) mai 2026, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 43 (dont 6 procurations) - 113 voix

Votants : détail des votes en fin de délibération

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT – PRESENTIEL
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – procuration donnée à Mr Bost
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – procuration donnée à Mr Belloin
Mr Jean François CHEVREUIL – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Eric BELLOUIN – 1 voix – VISIO
Mr Fabien MATHIEU – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Marie MOULIN – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix – VISIO
Mr Etienne ROGER – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Philippe MOULIN – 1 voix – procuration donnée à Mme Rome
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO
Mr Samuel MOUTY – 2 voix – procuration donnée à Mr Peyramaure
Mr Laurent SARFATI- 2 voix – suppléant de Mr Coutaud – VISIO

Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Cyril VICTOR – 1 voix – VISIO
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – 1 voix – VISIO
Mr Bastien PETIT-COULAUD – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Sandrine MONTAGNE – 1 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – procuration donnée à Mr Carcat
Mme Marie-France GALBRUN – 1 voix – suppléante de Mr Lejeune – PRESENTIEL
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO

Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – (procuration donnée à Mr Destruhaut)
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Benjamin BATTISTINI – 2 voix – VISIO
Mme Cécile KISS – 2 voix – VISIO
Mr Charles COLAS – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Joël FORESTIER 1 voix – (suppléant de Mr Le Gouffe) – VISIO
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Cédric BODAK – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Alain JOUANNY – 1 voix – VISIO
Mr Vincent TASSI – 1 voix – suppléant de Mr Martin – VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Jacques LACROIX – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – 1 voix – VISIO
Mr Christophe BREUIL – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Hervé BEAUDET – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Philippe LACROIX – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Jean DU BOUCHERON – 1 voix - PRESENTIEL

Sont excusés :

Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Philippe VIDAU – 5^{ème} VP – (et sa suppléante) – 2 voix
Mr Serge PALLOT – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix

Mme Valérie SIMONET – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Eric BODEAU – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thomas MARTY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Paul CHAPUT – (et son suppléant) – 1 voix

Mr Michel JANDAUD (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller Délégué Agglo Bassin Brive
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Conseiller Communautaire CC V.E.M.
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Délégué Communautaire Syndicat de la Diège
Délégué Communautaire Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire Syndicat de la Diège

Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseillère comm CC Marche Combraille Aquitaine
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseillère Communautaire du Pays Sostranien
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Conseillère départementale du CD87
Vice-Président CD87
Conseiller Municipal à la Ville de Limoges
Conseillère Municipale à la Ville de Limoges
Conseiller Municipal à la Ville de Limoges
Vice-Président CC Briance Combade
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseillé Délégué CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Noblat
Conseiller communautaire CC Ouest Limousin
Vice-Président CC Pays Nexon Monts de Chalus
Conseiller Délégué de la CC du Pays de St Yrieix
Président de la CC POL
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la CC Val de Vienne

Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Vice-Président CC Midi Corrèzien

Présidente du Département de la Creuse
Conseiller Départemental de la Creuse
Conseiller Communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Communautaire Agglo Grand Guéret
Président CC Bénévent Grand Bourg

Conseiller Communautaire CC ELAN

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Texte de référence :

- CGCT notamment les articles L2121-21, L1414-1/-2, L1411-5, D1411-3/-4/-5
- Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Composition de la CAO :

La **CAO** est **composée** :

- du **Président** et de son représentant
- de **5 membres titulaires**
- de **5 membres suppléants** convoqués par ordre de nomination

Par ailleurs, peuvent siéger à la commission d'appel d'offres avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL
- un représentant du ministre chargé de la concurrence
- des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

A noter qu'en référence à l'article L1414-2 du CGCT, le recours à un système de vidéo-conférence lors des séances des commissions d'appel d'offres est possible.

Rôle de la CAO :

La **CAO n'intervient de façon obligatoire qu'à l'égard des marchés publics** dont le montant fait franchir les seuils européens qui correspondent à ceux des **procédures formalisées**.

Son rôle décisionnel se limite désormais au choix du titulaire du marché c'est-à-dire l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse et à l'examen des projets d'avenants entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% pour les marchés publics soumis à cette instance.

Règles d'élection des membres de la CAO:

Les **règles de composition et d'élection** (nombre de membres, mode de scrutin, présentation des listes, quorum) sont **unifiées avec** celles des commissions de délégation de service public.

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants sont élus :

- au scrutin de liste ;
- au scrutin secret ;
- suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4 du C.G.C.T.).

Au vu des élections municipales qui se sont déroulées en mars dernier, et des changements d'élus au sein de la commune de Limoges et des EPCI membres de DORSAL, le Syndicat doit procéder à de nouvelles élections des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le même fonctionnement que la Commission de DSP, et en référence à la délibération N°488 du 14 juin 2016, il est prévu que les membres du comité syndical désirant présenter une liste, devront la déposer par écrit au siège du Syndicat à l'attention du Président en mandat, contre récépissé, au plus tard, un quart d'heure avant le début de la séance du comité syndical qui prévoit l'élection des membres de la C.A.O.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :

Nombre de votants : 43 (dont 6 procurations) représentant 113 voix
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 113
Votes POUR : 113 voix
Votes CONTRE : 0
Votes blancs ou nuls : 0
Majorité absolue : 57
La liste obtient 113 voix

Sont élus membres de la commission d'Appel d'Offre :

- **Jean-Marie BOST, Président et Isabelle DEBOURG, son représentant**

Membres titulaires :

- **François VINCENT**
- **Hélène ROME**
- **Hélène FAIVRE**
- **Stéphane DESTRUHAUT**
- **Jean-François CHEVREUIL**

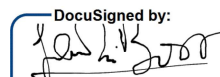
Membres suppléants :

- **Camille CARCAT**
- **Jean-Marie HORRY**
- **Pierre PEYRAMAURE**
- **Cyril VICTOR**
- **Christophe BREUIL**

Par ailleurs, siègent à la Commission de d'appel d'offre :

- **le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL**
- **un représentant du ministre chargé de la concurrence**
- **des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

DocuSigned by:

F34FA9DD6D66472...

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 11/06/2026

